

# Des garanties de fiabilité et de professionnalisme

## Vous dirigez un centre de langue

Vous souhaitez :

- développer votre clientèle ;
- valoriser votre image ;
- enrichir vos pratiques professionnelles.

## Le label *Qualité français langue étrangère*

- garantit la qualité de vos prestations ;
- soutient votre promotion en France et à l'étranger ;
- fédère votre équipe autour d'une démarche qualité.

## Le label *Qualité français langue étrangère*, c'est aussi :

- une reconnaissance nationale et internationale ;
- un réseau de promotion institutionnelle à l'étranger ;
- une communauté de centres certifiés partout en France ;
- une équipe d'experts à votre service ;
- des outils de communication pour vous soutenir ;
- des instances de concertation.



**FRANCE  
ÉDUCATION**  
INTERNATIONAL

## Renseignements et inscriptions

### France Éducation international

Département langue française  
1, avenue Léon Journault – Sèvres cedex

[qualitefle@france-education-international.fr](mailto:qualitefle@france-education-international.fr)

01 45 07 63 65

[www.qualitefle.fr](http://www.qualitefle.fr)

 Label\_FLE

 [www.facebook.com/label.fle](https://www.facebook.com/label.fle)

 label\_fle



Label *Qualité*  
*français langue*  
*étrangère*

UN LABEL  
POUR LES  
CENTRES DE  
FRANÇAIS  
LANGUE  
ÉTRANGÈRE  
EN FRANCE

Vous trouverez une information complète sur  
[www.qualitefle.fr](http://www.qualitefle.fr)

[www.qualitefle.fr](http://www.qualitefle.fr)

**FRANCE  
ÉDUCATION**  
INTERNATIONAL

## Un label délivré par trois ministères

## L'obtention du label

## Les avantages du label

Le label *Qualité français langue étrangère* est le résultat d'une démarche d'assurance qualité engagée conjointement par les membres de la **commission interministérielle de labellisation** qui délivre le label :

- le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ;
- le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) ;
- le ministère de la culture.

Créé en 2007, par décret ministériel, il permet :

- au grand public, d'identifier des centres dispensant des cours de français et des services dont la qualité est garantie ;
- aux centres de langue, de bénéficier d'une reconnaissance officielle de la qualité de leurs prestations et d'une promotion institutionnelle.

La gestion du label est assurée par **France Éducation international**, établissement public du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Elle est encadrée par un **conseil d'orientation**, organe de concertation qui réunit, sous la présidence du délégué général à la langue française et aux langues de France, des représentants des trois ministères de tutelle, des professionnels et des experts du FLE et de l'assurance qualité.

Un **groupe de travail permanent** auquel participent des représentants des centres labellisés (ADCUEFE, Fondation Alliance française, Groupement FLE, SOUFFLE) élabore des propositions pour l'évolution des procédures et des outils.

Engagée depuis près de quinze ans dans la qualité de la formation avec son label *Qualité FLE*, la commission interministérielle de labellisation a été reconnue comme instance de labellisation par France compétences pour attribuer aux organismes de formation le double label *Qualité FLE - Qualiopi*.

### Comment le label ou double label est-il attribué ?

Votre centre doit répondre à des **critères de recevabilité** pour se porter candidat à la labellisation. Une fois votre **candidature** validée, vous vous préparez à la labellisation en utilisant les outils du label mis à votre disposition. Un **audit sur site ou à distance** vérifiera la conformité de vos prestations aux standards de qualité exigés par le référentiel. L'audit et le référentiel portent sur cinq domaines : **Accueil - Locaux - Gestion - Enseignants - Formations**

La commission interministérielle de labellisation prononcera sa décision sur la base du rapport d'audit.

### Quels sont les délais ?

Après enregistrement de votre candidature, il vous revient de proposer une date pour l'audit dans un délai compris entre 6 semaines et 12 mois. La première commission interministérielle (CIL) après l'audit se prononcera sur votre demande. Le label est attribué pour une **durée de 4 ans maximum**.

### Quels sont les tarifs ?

Lors de la première inscription, des frais de dossier de 550 € vous seront facturés.

Votre chiffre d'affaires	→	→	→	→	Votre participation annuelle
≤ 150 000 €	→	→	→	→	1 600 €
Entre 150 001 et 300 000 €	→	→	→	→	2 400 €
Entre 300 001 et 500 000 €	→	→	→	→	3 000 €
> 500 001 €	→	→	→	→	3 750 €

### Un appui à la construction de votre démarche qualité

- un accompagnement à chaque étape du processus ;
- des outils à votre disposition pour élaborer un plan d'amélioration continue (référentiel, grille d'auto-évaluation, manuel du centre candidat, manuel d'audit) ;
- des informations techniques et professionnelles régulièrement actualisées (site professionnel dédié, lettre d'information) ;
- des échanges et témoignages au sein de la communauté des centres labellisés.

### Une promotion institutionnelle

- un site grand public en 5 langues : [www.qualitefle.fr](http://www.qualitefle.fr) ;
- le droit d'utiliser le logo du label *Qualité français langue étrangère* ;
- la promotion auprès du réseau français de coopération internationale (ambassades, Institut français, Campus France...), des collectivités territoriales et des établissements d'enseignement supérieur ;
- une diffusion d'informations dans le cadre de salons ;
- une présence sur les réseaux sociaux ;
- des informations à destination des collectivités territoriales ;
- une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Vous trouverez une information complète sur  
[www.qualitefle.fr](http://www.qualitefle.fr)

[www.qualitefle.fr](http://www.qualitefle.fr)